

Michel Pérez
Inspecteur général de l'Éducation nationale



Résumé : *En accord avec la dynamique européenne et nationale pour l'enseignement des langues vivantes et à la suite des accords intergouvernementaux signés en 2006 par la France avec le Portugal et avec le Brésil, l'enseignement du portugais poursuit son développement dans le système éducatif français depuis 40 ans. Encadré par des programmes nationaux, il intègre les compétences linguistiques et culturelles relatives à la dimension internationale de la lusophonie. Le portugais est enseigné dans les grandes universités et aux différents niveaux de l'enseignement primaire et secondaire. Il peut être choisi à tous les concours et examens en France. Une progression régulière des effectifs d'élèves au cours des dix dernières années, a permis notamment la création de « sections européennes » et de « sections internationales » visant au bilinguisme. Cependant cet enseignement devrait encore se développer pour dépasser ses limites actuelles et prendre un essor à la hauteur de l'importance du portugais dans la communication internationale pour trouver en France une audience équivalente à celle des autres grandes langues enseignées. Il conviendrait pour l'avenir de s'appuyer sur la coopération déjà importante entre la France et le Portugal, mais aussi d'accroître de manière significative la coopération éducative avec le Brésil, pays dont l'importance sera déterminante pour l'avenir de la langue portugaise en France et dans le Monde.*

Mots-clés : *enseignement du portugais en France, coopération éducative, bilinguisme*

Resumo: *De acordo com a dinâmica europeia e nacional para o ensino das línguas e, como resultado de acordos intergovernamentais, assinados em 2006 pela França com Portugal e com o Brasil, o ensino do Português continua o seu desenvolvimento no sistema educacional francês iniciado há mais de 40 anos. Enquadrado por programas nacionais, o ensino integra as competências linguísticas e culturais relativas à dimensão internacional da lusofonia. O português é ensinado nas principais universidades e aos diferentes níveis de ensino primário e secundário, podendo ser escolhido em todos os concursos e exames em França. Um aumento constante do número de estudantes durante a última década, tem levado à criação de “secções europeias” e “secções internacionais”. Mas esse ensino deveria ainda ser desenvolvido para superar suas limitações e ganhar uma importância equivalente à da língua portuguesa na comunicação internacional e para encontrar em França um público equivalente ao das outras grandes línguas ensinadas. Seria necessário para o futuro apoiar-se sobre a já importante cooperação entre França*

e Portugal, mas também aumentar significativamente a cooperação educacional com o Brasil, um país cuja importância é crucial para o futuro da língua portuguesa em França e no Mundo.

Palavras-chave: *ensino do português na França, cooperação educativa, bilinguismo*

Abstract: *According with the European and national dynamic for language teaching and as a result of intergovernmental agreements signed in 2006 by France with Portugal and Brazil, the teaching of Portuguese continues its development in the French educational system since the seventies. Organized by national programs, it integrates linguistic and cultural competence on the international dimension of lusophonie. Portuguese is taught in major universities and different levels of primary and secondary. It can be chosen at all recruitment competitions and examinations in France. A steady increase in student numbers over the past decade, it has led to the creation of "European sections" and "International Sections" sections aimed at bilingualism. But this teaching should be further developed to overcome its current limitations and soar to the heights of the importance of Portuguese in international communication in France to find an audience equivalent to that of other major languages taught. Should build in the future on the already extensive cooperation between France and Portugal, but also significantly increase the educational cooperation with Brazil, a country whose importance is crucial for the future of Portuguese in France and Worldwide.*

Kewwords: *teaching of Portuguese in France, educative cooperation, bilingualism*

Les langues vivantes sont au cœur des priorités de l'Union Européenne et de la France. En effet, depuis 2000, l'UE recommande que chaque citoyen puisse comprendre et parler deux langues vivantes étrangères. Cette politique vise des objectifs ambitieux : construire la citoyenneté européenne, favoriser la cohésion sociale par le dialogue interculturel et encourager la mobilité dans l'espace communautaire. A ce titre, l'amélioration des compétences actives des citoyens et donc des élèves en langues vivantes devient une priorité.

C'est dans ce cadre que s'intègrent les évolutions de la politique pour les langues vivantes en France depuis le début de la décennie, avec une application spécifique dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Avenir de l'Ecole (2005) à la suite de laquelle le Ministre de l'Education nationale a mis en oeuvre, par le décret du 22/08/05 le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes¹. Les objectifs de ce plan peuvent se résumer dans les termes suivants : accroître les compétences actives en langues vivantes, privilégier l'apprentissage de l'oral, favoriser l'autonomie de l'élève.

Pour ce faire, le plan de rénovation s'appuie sur le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe et sur ses descripteur de compétences qui deviendront l'ossature des nouveaux programmes pour l'enseignement des langues vivantes au collège (2009). Il s'agit d'instaurer : une pédagogie fondée sur la pratique actionnelle de la langue, en développant l'usage des outils multimédias numériques (TV étrangères, documents

authentiques, baladodiffusion), afin d'accroître l'exposition des élèves à la langue étrangère et de permettre à chacun de s'entraîner à son rythme.

Les objectifs d'acquisition énoncés dans les programmes sont donc dorénavant formulés en termes de compétences langagières devant être acquises par les élèves.

Quelles sont les principales mesures du Plan de Renovation pour les Langues vivantes ?

Les nouveaux programmes de collège sont organisés par compétences, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues est désormais intégré à la Loi et aux programmes ; le début d'apprentissage de la première langue vivante (LV1) se fait à l'école primaire au Cours Élémentaire première année (à l'âge : 7 ans) ; le début d'apprentissage de la LV2 peut être anticipé de deux ans, dès l'entrée au collège en 6ème (en classes bilingues) ou en 5^{ème} ; des certifications attestant le niveau atteint en langues étrangères en classe de Seconde (niveau B1 avec sortie possible en A2) sont proposées aux élèves volontaires des sections européennes dont la multiplication est encouragée ; l'évaluation des compétences orales est effective au baccalauréat STG (Sciences et Techniques de Gestion) en LV1 et LV2 ; une épreuve orale de langue vivante au concours de recrutement des professeurs des écoles est désormais obligatoire.

Caractéristiques de l'enseignement des langues vivantes en France :

Il convient ici de rappeler que l'enseignement des langues vivantes en France est caractérisé par des programmes nationaux définissant des compétences linguistiques et culturelles, le libre choix des langues par l'élève selon l'offre disponible dans l'établissement scolaire, l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes, avec la possibilité d'étudier une troisième langue optionnelle comme option de spécialité au lycée, ou comme option facultative au baccalauréat.

En effet, au baccalauréat, une grande souplesse permet aux élèves de choisir les langues dans lesquelles ils souhaitent être évalués. C'est ainsi que 22 langues vivantes peuvent être présentées au titre des épreuves obligatoires (LV1, LV2, LV3) et 45 langues peuvent être choisies au titre des épreuves facultatives, que ces langues soient ou non enseignées dans les établissements scolaires.

La grande diversité des langues enseignées est une caractéristique majeure de l'enseignement : 11 langues vivantes sont enseignées sur le territoire. Par ordre d'importance du nombre d'élèves, sont enseignées les langues suivantes : l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le chinois, le russe, le portugais, l'hébreu, l'arabe, le japonais, les langues régionales².

L'enseignement du portugais en France

Le Portugais est enseigné dans le système éducatif français depuis 40 ans. Quatre jalons fondamentaux marquent son histoire : 1919 introduction à

l'université (La Sorbonne - Chaire d'histoire), 1960 expérience d'enseignement secondaire, 1970 création du concours du CAPES³, 1974 création du concours de l'agrégation.

Le portugais est enseigné dans toutes les grandes universités et son statut officiel l'intègre à tous les niveaux de l'enseignement : de l'école primaire aux classes préparatoires aux Grandes Ecoles comme les autres grandes langues modernes.

Des programmes nationaux définissent les compétences linguistiques et culturelles à acquérir (il est à noter que les compétences culturelles incluent les trois aires de la lusophonie : Afrique, Amérique, Europe). Le choix des élèves peut s'exprimer à trois niveaux : à l'École élémentaire comme LV1, au collège et au lycée comme LV2, en option de spécialité ou en option facultative en LV3.

Le portugais peut être choisi dans tous les concours et examens en France Diplôme National du Brevet, Baccalauréat, Brevet de Technicien supérieur, Concours de Professeur des Ecoles, Concours d'entrée et de classement des Grandes Ecoles : Ecole Nationale d'Administration, Polytechnique, Centrale, Ecole des Mines, Ponts et Chaussées, Hautes Etudes Commerciales, Instituts d'Etudes Politiques, Fonction Publique Territoriale etc.

Élèves étudiant le portugais en 2008/09

Enseignement élémentaire			Collèges	Lycées	Total	C.N.E.D. Enseignement à distance	Enseignement secondaire	Total Général	
ELCO ⁴	ELVE ⁵								
	France Métro 3931	Guyane 2048	16949	6732	7802	14534	1175	15841	32790
10940	6009								
33%	(18%)		51 %	21 %	24 %	45%	4%	49 %	100 %

On constate que l'enseignement primaire est devenu majoritaire avec 51% des effectifs : ceci est le signe d'une grande vitalité, car un vivier très important existe pour le futur. De même l'option LV2 est devenue majoritaire avec 48% des effectifs, ce qui signale clairement que le portugais est une langue choisie par des élèves non lusophones qui constituaient cependant une majorité (ils choisissaient alors l'option LV1) jusqu'à la fin des années quatre-vingt.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les effectifs d'élèves étudiant le portugais sont en progression régulière et constante au cours des dix dernières années au rythme de 5% de progression par an (on est passé de 9635 élèves en 2001 à 13066 élèves en 2008).

2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Evolution
9625	10158	10431	11017	11752	12223	12939	13066	+ 36 %

Sur un plan géographique, le portugais est enseigné sur tout le territoire français, cependant les élèves se concentrent essentiellement dans certaines académies : la Guyane (région frontalière du Brésil), Versailles, Créteil, Paris, Lyon... en des aires fortement urbanisées, propices à la diversification des options linguistiques.

Les enseignants de portugais sont recrutés par concours national : CAPES et Agrégation, alternativement un an sur deux depuis 2005. Il est à signaler que le concours de l'Agrégation a été ouvert en 2010, rétablissant ainsi le recrutement qui avait été interrompu en 2007. Ces professeurs sont encadrés par cinq Inspecteurs Pédagogiques Régionaux- Inspecteurs d'Académie, (IA-IPR), conseillers des Recteurs d'Académie, coordonnés par un Inspecteur Général de l'Education Nationale (IGEN), conseiller du Ministre.

Évolutions actuelles et perspectives pour l'avenir

Une évolution majeure pour l'enseignement du portugais a vu le jour à partir de 2001 dans l'enseignement primaire. Afin de favoriser la création de sections de portugais, et sur proposition du ministre de l'éducation nationale, l'enseignement de l'ELCO (Enseignement de langues et cultures d'origine destiné aux enfants étrangers) a été partiellement intégré à l'ELVE (Enseignement de langue vivante étrangère) : il fut donc ouvert à tous les élèves volontaires. Ceci a permis d'élargir très nettement la base du recrutement, grâce à la mise à disposition par le Portugal de 21 professeurs portugais (ils étaient 37 en 2004), rémunérés par l'Etat portugais, qui se sont reconvertis à l'enseignement de langue vivante étrangère avec une formation reçue du ministère français de l'éducation nationale. Cet apport a été déterminant pour élargir l'offre d'enseignement du portugais langue étrangère dans l'enseignement primaire. Grâce aux mesures du Plan de Renovation des langues vivantes, une évolution très favorable a été permise. En effet, un axe stratégique de développement a pu être trouvé en s'appuyant sur la LV1 dans l'enseignement primaire (par l'intégration du réseau ELCO). Au collège, s'est développée l'étude de la LV1 bis anglais en 6^{ème} bilangue, puis dans la continuité ont été créées des sections européennes de portugais en collège.

L'ouverture internationale en portugais

Le portugais est intégré depuis les années 70 au programme national d'échange d'assistants : les assistants sont des étudiants étrangers rémunérés par la France pour réaliser des activités de pratique linguistique avec les élèves. C'est ainsi que 20 assistants portugais sont intégrés chaque année depuis 1974, que 10 assistants brésiliens sont reçus depuis 2001, avec en outre la présence de 5 assistants brésiliens recrutés en Guyane.

Les sections européennes se sont développées dans la continuité de l'enseignement primaire: on en compte 21 en portugais. Ces sections se caractérisent par l'enseignement d'une matière dans la langue étrangère et elles offrent une opportunité intéressante d'accroître les compétences actives dans la langue étrangère tout en développant un programme culturel spécifique.

Les sections internationales sont elles aussi en forte progression : 7 sections internationales portugaises ont été créées en 10 ans. Ces sections mènent à l'Option Internationale du Bac : elles proposent un enseignement de littérature portugaise et un programme d'histoire et de géographie (ces programmes ambitieux sont élaborés conjointement par les deux inspections générales française et portugaise). L'enseignement, destiné à atteindre le bilinguisme est effectué avec la collaboration d'enseignants étrangers (uniquement portugais jusqu'ici).

La promotion de l'enseignement du portugais en France

Cette promotion a été rendue possible par la dynamique créée par l'année du Brésil en France (2005), durant laquelle le concours scolaire « Prix du Brésil » a été réalisé avec l'appui de la DREIC (Direction des relations européennes, internationales et de la coopération) et de l'ADEPBA (association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, de l'Afrique et de l'Asie lusophones, animée par des professeurs de portugais), puis à la suite des accords de coopération linguistique et éducative signés en 2006 entre les ministres de l'Éducation de la France et du Portugal, puis du Brésil.

De même, en 2006 une campagne de promotion a été menée en collaboration avec l'État portugais, l'ADEPBA et la DREIC, en direction de tous les décideurs de politique éducative et des enseignants. Cette campagne intitulée : « Je parle portugais » a vu la réalisation et la distribution de 1000 malettes contenant informations et matériel de vulgarisation en faveur de l'enseignement du portugais.

Au travers des sections européennes et des relations internationales des académies, s'est organisée la promotion des échanges entre établissements scolaires français, portugais et brésiliens.

Par ailleurs, l'année 2009 a vu la publication d'un nouveau manuel pour l'enseignement du portugais langue étrangère en France, par le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Aquitaine, suivant les préconisations des nouveaux programmes, dans une perspective de développement des compétences actives selon la pratique actionnelle de la langue prônée par le Conseil de l'Europe (niveaux A1 et A2 du Cadre européen) avec un appui important sur les contextes culturels des pays lusophones.

L'avenir de l'enseignement du portugais en France

Nous évoquerons ici quelques lignes fortes et stratégiques de développement qu'il conviendrait de mettre en œuvre afin de dépasser les limites actuelles, afin que le portugais soit à l'avenir enseigné en France à la hauteur de l'importance que cette langue possède dans la communication internationale :

- Instauration de la certification au lycée des compétences acquises en portugais (à l'instar des pratiques instituées pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol),
- Restauration d'un recrutement annuel de professeurs certifiés et agrégés afin de maintenir le niveau de recrutement et la motivation des étudiants spécialistes de

portugais dans les départements d'Études luso-brésiliennes des universités françaises,

- Augmentation de l'offre d'enseignement qui est aujourd'hui très inférieure à la demande,
- Installation de la réciprocité dans les échanges d'assistants entre la France et le Brésil, ce qui implique la présence d'assistants Français au Brésil, issus des universités françaises. Ce programme est une motivation supplémentaire pour les étudiants de portugais en France, comme nous le constatons pour les étudiants de français au Brésil qui viennent chaque année enseigner en France,
- Création d'une section internationale brésilienne
- Intégration de la coopération franco-brésilienne pour la promotion du portugais en France, et ceci à l'instar de l'apport déterminant des autorités portugaises au développement de l'enseignement du portugais en France.

Notes

¹ Décret n° 2005-1001 du 22-8-2005, JO du 25-8-2005 et BOEN n° 31 du 1^{er} septembre 2005.

² Cf. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, 2009. Paris : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Éducation nationale.

³ CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire.

⁴ ELCO : Enseignement assuré par les Services Culturels de l'Ambassade du Portugal à Paris, en principe destiné aux enfants d'origine portugaise, mais en réalité ouvert à tous, dans les écoles élémentaires dans le cadre d'un enseignement différé (hors du temps scolaire) ou intégré (dans le temps scolaire). Selon l'Ambassade du Portugal, 10521 élèves suivent les cours d'ELCO.

⁵ Enseignement de langue vivante étrangère à l'école élémentaire.